ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS



RM

REUNION AD HOC DES MINISTRES
DES RELATIONS EXTERIEURES (HAITI)
2 octobre 1991
Washington, D.C.

OEA/Ser.F/V.1 MRE/RES.3/92 rev.1 17 28 mai 1992 Original: espagnol

MRE.RES.3/92

RETABLISSEMENT DE LA DEMOCRATIE EN HAITI

LA REUNION AD HOC DES MINISTRES DES RELATIONS EXTERIEURES.

VU

Les résolutions MRE/RES.1/91 et 2/91 datées des 3 et 8 octobre 1991 respectivement adoptées par la Réunion <u>ad hoc</u> des ministres des relations extérieures et les rapports du Secrétaire général sur la situation en Haîti.

CONSIDERANT:

Que l'Organisation des Etats Américains a mené des démarches en vue du rétablissement du système démocratique en Haîti et qu'elle a maintenu une présence constante dans ce pays en y réalisant plusieurs missions:

Que par suite de ces démarches, le Président Jean-Bertrand Aristide et les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés d'Haïti ont librement décidé de souscrire le Protocole de Washington le 23 février dernier.

NOTANT que, dans le respect du principe de non-intervention, l'OEA a déployé et continue de déployer des efforts exceptionnels pour encourager une solution haltienne en faveur du rétablissement du système démocratique,

DECIDE:

- 1. De réaffirmer, dans toutes leurs parties, les résolutions MRE/RES.1/91 et MRE/RES.2/91 des 3 et 8 octobre 1991 qui condamnent la rupture du système démocratique en Haiti et recommandent l'isolement du régime de facto Issu du coup d'Etat du 30 septembre 1991.
- 2. De renouveler son plein appui au Protocole de Washington du 23 février 1992, souscrit sous les auspices de l'OEA, qui offre une solution du peuple d'Haîti à la crise institutionnelle de ce pays.
- 3. De condamner les menoeuvres dilatoires et intimidatrices des secteurs qui bénéficient de la rupture de la démocratie, manoeuvres qui ont